

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215900903-20181218-18\_4\_13-DE

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le mardi 18 décembre 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 12 décembre 2018 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Marie-France TAILLEFER), Mme Martine FOULON (à M. le Maire).

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N°18-4-13

**Culture**

-----  
Conventionnement City Pass  
Lille Métropole

Rapport de :  
M. Pierre ZIMMERMANN,  
Adjoint délégué à la Culture

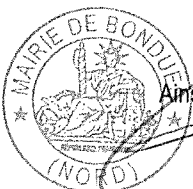
Dans le cadre du tourisme de réseau, le Musée de la Résistance figure depuis quelques années dans le livret City Pass de l'Office de Tourisme de Lille. Ce livret permet aux touristes en séjour dans la métropole de bénéficier d'un tarif forfaitaire pour la découverte des sites partenaires. L'an dernier, le City Pass a été dématérialisé et couplé à la carte pass de Transpole, rendant ainsi son utilisation plus simple.

Cette présence dans le City Pass donne au Musée de la Résistance une meilleure visibilité et lui permet de se placer parmi les partenaires privilégiés de l'Office de Tourisme de Lille.

En retour, le Musée doit s'engager à accorder aux titulaires du City Pass souscrit par l'intermédiaire de l'office de tourisme un tarif préférentiel.

Nous vous proposons donc de voter l'application d'un tarif réduit spécifique de 4 € par entrée.

Travaux préparatoires  
CA du 4 décembre 2018  
CG du 11 décembre 2018



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire